ENTRE SENNE ET SOIGNES

Trimestriel LVII-1987 19ème année



entre senne et soignes

Art — Histoire — Folklore — Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la

SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS

Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles - Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine

Rédacteur en chef : Jean-Paul CAYPHAS
« La Brasserie »
rue Basse, 14, 1460 Ittre
Tél. : 067/64.68.32

Comité de rédaction : Alphonse BOUSSE, Marquis Olivier de TRAZEGNIES d'ITTRE, Georges GILMANT, Pierre HOUART, Gaston NEUKERMANS.

Présentation : Catherine CAYPHAS.

ABONNEMENTS : Pour 1987 (3 n^os^ imprimés)

Abonnement Ordinaire :	200 F	1975 à 1977 :	140 F
Abonnement de Soutien :	350 F	1978 :	220 F
Abonnement d'Honneur :	600 F	1979 à 1986 :	180 F

La collection complète (du n° 6 - 1970 au n° 55 - 1986) coûte 1.900 F (de préférence à retirer à Ittre, rue Basse, 14)

à verser au C.C.P. 000-0935386-15 de M. Jean-Paul CAYPHAS, à 1460 Ittre.

La reproduction des textes et illustrations est interdite sauf autorisation.

MEMBRES D'HONNEUR (deuxième liste)

Mademoiselle Christine AUTHOM, Virginal.
Monsieur et Madame Gustave BARBIER, Ittre.
Monsieur et Madame Robert BAVAY, Haut-Ittre.
Monsieur Hubert BEUTELS, Ronquières.
Monsieur et Madame Jacques BOIS d'ENGHIEN, Ittre.
Mademoiselle Lucienne BOMAL, Bruxelles.
Monsieur et Madame Georges BRAIVE, Ittre.
Monsieur Martel CATALA, Virginal.
Madame Robert CHAINNIAUX, Tubize.
Monsieur et Madame Bernard CROSNIER, Liège.
Monsieur Edouard de BIVORT de la SAUDEE, Ittre.
Madame Monique DEDOBBELEER, Virginal.
Monsieur et Madame Jean-Paul DEHON, Oisquercq.
Madame André DE LAEY, Anvers.
Monsieur Emile de LALIEUX, Nivelles.
Monsieur Yves DELANNOY, Petit-Enghien.

Le Docteur et Madame Jules DRUET, Tubize.
Monsieur et Madame Didier DUBRAY, Virginal.
Monsieur et Madame Michel FERRARD, Ittre.
Madame Clémence FERIER, Ittre.
Le Docteur et Madame Jean-Paul FIEVET, Bruxelles.
Madame Roger FRAUD, Ittre.
Madame Jean GILLIS, Bruxelles.
Monsieur Jacques GIVRON, Virginal.
Monsieur et Madame Michel GOSSIAUX, Ittre.
Monsieur et Madame Abel GREER, Nivelles.
Monsieur Freddy HIERNAUX, Ittre.
Le Vicomte et la Vicomtesse JOLLY, Ittre.
Le Vicomte et la Vicomtesse Réginald JOLLY, Ittre.
Le Professeur et Madame Paul-Jacques KESTENS, Heverlee.
Monsieur Hector LACROIX, Virginal.
Monsieur Roger LATINIS, Clabecq.
Monsieur Claude LECLERCQ, Ittre.
Monsieur et Madame Pierre LIENART, Ittre.
Monsieur Armand MORLAND, Waterloo.
Mademoiselle Anne-Elisabeth NEVE de MEVERGNIES, Theux.
Monsieur et Madame Paul PIERSON, Virginal.
Monsieur et Madame Stefano PRATOLA, Ittre.
Monsieur et Madame Claude SERVENAY, Ittre.
Monsieur Jacques TIMMERMAN, Bruxelles.
Madame André VANDERHAEGEN, Ittre.
Le Notaire et Madame Edwin VAN LAETHEM, Bruxelles.

MEMBRES DE SOUTIEN (deuxième liste)

Le Docteur et Madame Camille ARNOULD, Braine-le-Comte.
Monsieur et Madame Florent BALLANT, Ittre.
Madame Monique BASTIN, Bruxelles.
Monsieur et Madame Jean BAUDELET, Ittre.
Monsieur et Madame Pierre BAUDELET, Ittre.
Monsieur Raoul BAUDUIN, Haut-Ittre.
Monsieur et Madame Yvon BETTE, Ittre.
Monsieur et Madame Michel BLANCKE, Ittre.
Monsieur et Madame Gaston BUELINCKX, Tubize.
Mademoiselle Rina CAPORALI, Bruxelles.
Monsieur Louis CARLIER, Ittre.
Monsieur Fernand CODEMO, Clabecq.
Monsieur Jean-Pierre COGNEAU, Braine-le-Comte.
Madame Maurice COGNEAU, Virginal.
Monsieur Daniel COLIN, Ittre.
Monsieur et Madame A. COSTENOBLE, Steenkerque.
Monsieur Jules COUTURIAUX, Tubize.
Monsieur et Madame Guy DANDOY, Ittre.
Monsieur Zénon DARQUENNE, Braine-le-Château.
Monsieur et Madame Stan DE BIE, Ittre.
Monsieur et Madame André DECHIEF, Virginal.
Mesdemoiselles Emilie et Louise-Marie DEHON, Ittre.
Le Vicomte de JONGHE d'ARDOYE, Bruxelles.
Monsieur et Madame Omer DEKETELBUTTER, Virginal.
Monsieur et Madame Roger DELALIEUX, Ittre.
Monsieur et Madame Didier-Marie de LAVAREILLE, Ittre.
Monsieur Albert DELHOUX, Braine-le-Comte.
Monsieur et Madame Gaston DELHOUX, Ittre.
Monsieur et Madame Victor DERNY, Virginal.
Monsieur Valère DEVOS, Bruxelles.
Monsieur Charles DEWANDELEER, Bruxelles.
Madame Joseph DOUMONT, Haut-Ittre.
Monsieur André DUBOIS, Rhode-Saint-Genèse.

UNE INCROYABLE QUERELLE ENTRE LES SEIGNEURS D'ITTRE ET DE FAUQUEZ :

LA DERNIERE DEMEURE DE PHILIPPE de RIFFLART (1605)

Au début du mois de juin de l'an de grâce 1605, Philippe de Rifflart, seigneur d'Ittre, meurt en son château proche de l'église. Une querelle aigüe, violente et macabre va bientôt secouer le paisible village d'Ittre. Le seigneur de Fauquez (1) refuse obstinément de laisser enterrer son « cousin » au chœur Saint-Remi de l'église. Lui-même est propriétaire (ou possède tout au moins la souveraineté) du chœur de Notre-Dame d'Ittre, voisin. Or, il est urgent d'enterrer le corps. En ce début juin, le temps est en effet très chaud. Très, très chaud.

LES GUERRES DE RELIGION ET LES MIRACLES DE NOTRE-DAME D'ITTRE

Situons d'abord l'action dans son cadre et revenons un peu en arrière. Nous verrons que la grande histoire fait irruption dans notre petit village.

C'est en 1578 qu'Ittre est touchée par les guerres de religion. Resté fidèle à la cause royale et à sa foi catholique, Guillaume de Rifflart, le père de Philippe, combat sous les ordres du comte de Mansfeld contre les troupes françaises calvinistes. Au moment où le comte campe devant Genappe, Guillaume est fait prisonnier et est emmené en captivité en France avec ses deux filles.

En emmenant Guillaume, Les Huguenots *« tenantz fort au chasteau d'Yttre »* ont soin de mettre le feu à celui-ci et à l'église. Le sanctuaire reste fermé plusieurs années par déférence envers Notre-Dame d'Ittre qui l'aurait *« visité »* et y aurait accompli plusieurs miracles. Les paroissiens d'Ittre reconstruisent alors la chapelle Notre-Dame de leurs propres deniers, sans aide de Fauquez qui possède pourtant la chapelle et y a ses pierres tombales. Comme la population augmente, les paroissiens font encore aménager la nef de l'église. Mais le chœur de Saint-Remi est toujours dévasté *« ouvert, rompu avecq une vaulsure* (crypte) *ou chapelle endessoubs enfondré »*. Ce chœur est en effet construit sur sommiers et la crypte qui est au-dessous est une chapelle consacrée à Saint-Etienne.

(1) Rappelons d'abord que le village d'Ittre comprend deux seigneuries situées sur un même territoire administratif : Ittre et Fauquez. Depuis 1350 environ, elles appartiennent à des familles différentes. L'entente ne dure guère et dès les années 1400, les seigneurs se disputent dans tous les domaines qu'il est possible d'imaginer. Les différends les plus importants porteront sur le titre de seigneur d'Ittre, la juridiction et la souveraineté au village et la primauté à l'église.

C'est Philippe de Rifflart comme bénéficiaire de la grosse dîme qui est tenu de restaurer le chœur de Saint-Remi. Il le fera mais non sans de multiples hésitations au terme d'un procès quant à la perception de la dîme par lui-même ou son alter ego de Fauquez.

Déjà, depuis une sentence arbitrale du 27 septembre 1490, les Rifflart succédant à la famille d'Ittre ont dans ce chœur Saint-Remi toutes prérogatives et notamment le droit de s'y asseoir seuls (à l'exclusion de Fauquez) avec sa femme et ses enfants.

Profitant de la restauration, notre Rifflart s'adresse à l'évêché de Namur (dont Ittre dépend depuis 1559), pour notamment tranférer la chapelle Saint-Etienne en un autre endroit de l'église, *« remplir »* le chœur, y construire un caveau et y être enterré. L'évêque Blaseus répond positivement aux demandes mais malheureusement ne prend pas position sur le point précis de demande de sépulture. Philippe de Rifflart, de bonne foi, fait pourtant construire le chœur. Il parle à tous ses amis de son projet et l'évoque même devant le doyen de Nivelles et d'autres écclésiastiques. Il déclare aussi avoir reçu verbalement l'autorisation depuis les faits.

Le caveau est donc construit et Philippe de Rifflart se montre heureux et soulagé de posséder cette dernière demeure.

Mais, c'est sans compter sur la vigilance de Fauquez.

« CEULX DE FACUES, ENVYEULX CONTRE LA MAISON D'YTTRE »

Comme Marguerite de Fauquez et son mari Antoine de la Viesville savent Philippe de Rifflart gravement malade, ils écrivent à l'évêque de Namur pour s'opposer à la nouvelle sépulture, dénonçant l'absence d'autorisation écrite. Le narrateur qualifie sévèrement les requérants : *« Ceulx de Facués, ennemis de touts tamps et envyeulx contre la maison d'Yttre; sollicitantz en Namur de povoir continuer à tirer l'oiselet sur la tour de l'église contre le curé débatant le contraire »* (2).

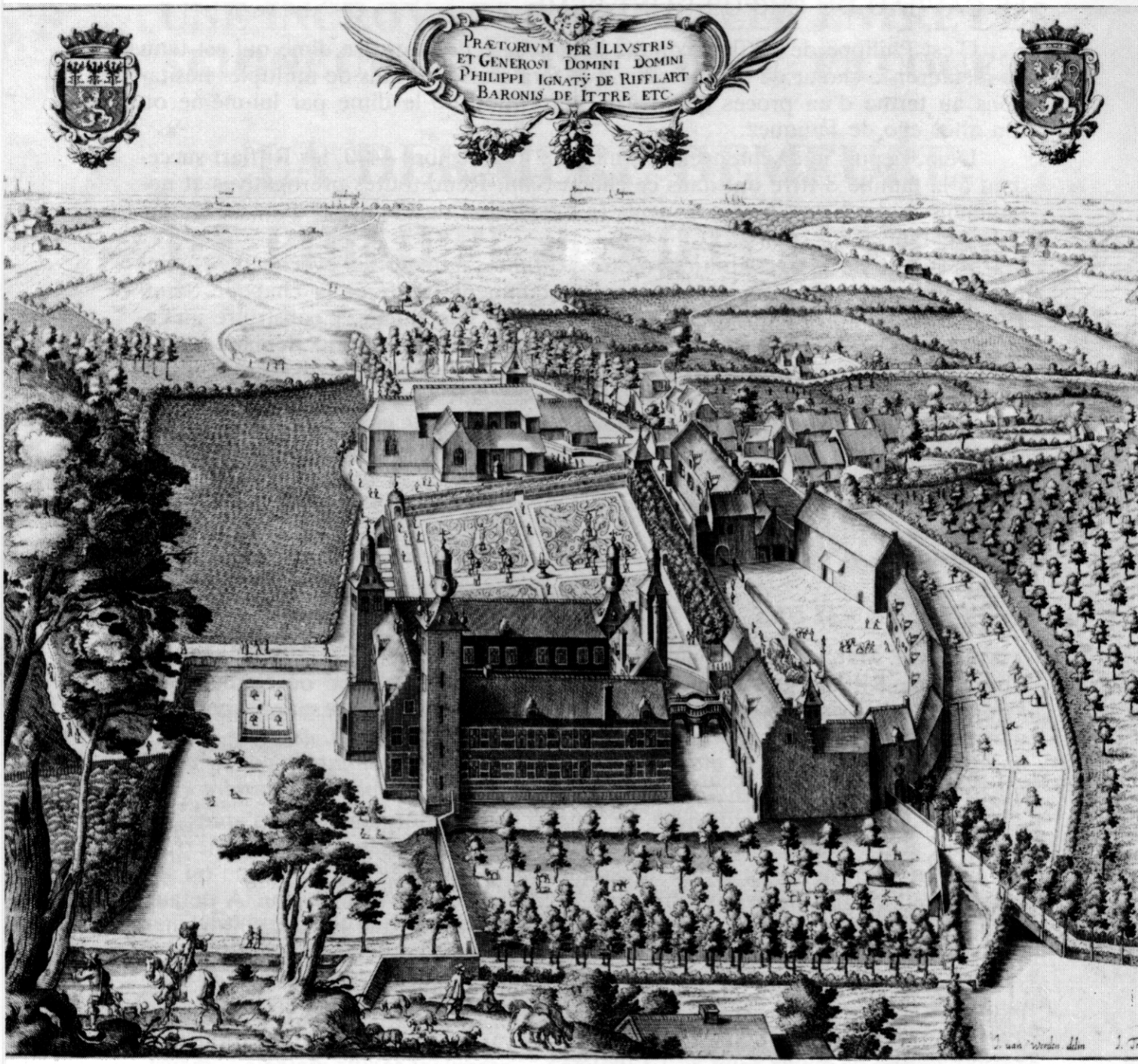
L'évêque répond rapidement au curé d'Ittre l'informant que, d'après son souvenir, il n'a pas donné à Philippe de Rifflart l'autorisation d'être enterré à cet endroit. Si cette autorisation a néanmoins été accordée par lui-même ou son prédécesseur, l'inhumation pourra avoir lieu dans le nouveau caveau. A défaut, Philippe devra être enterré *« avecq ses ancestres »* avant que l'évêque ne vienne enquêter sur place.

C'est à un mourant que le curé vient communiquer la teneur de la lettre. Philippe de Rifflart consacre ses dernières forces à réaffirmer sa détermination d'être enterré au chœur Saint-Remi, répétant avoir reçu une autorisation d'un évêque prédécesseur de celui-ci. Et Philippe, *« regrèvant saditte maladie »*, meurt.

Quelques jours avant son trépas, les Fauquez s'étaient encore adressés à l'évêque de Namur *« avec obrepticité et subrepticité »*, cachant que la chapelle où Philippe devait être enterré (dans le cimetière, autour de l'église) était à présent sans toit, *« plaine d'ortyes, ronches et, comme le cymetière, incommode pour mectre le Seigneur selon sa qualité de Gentilhomme et de noble génération »*.

---

(2) L'information est intéressante. Elle confirme les prérogatives de Fauquez relatives à la Confrérie des archers d'Ittre et nous apprend que l'oiseau (le *« papegay »*), enjeu du grand tir annuel, était posé au sommet de la tour de l'église.



*Le grand théâtre des querelles. A l'avant-plan, le château reconstruit par les Rifflart au début des années 1600. A droite, la ferme castrale et, en avancée perpendiculaire à la place, la Grande Maison des seigneurs de Fauquez (**« la bougre de maison qui est dans mon chasteau »** maugréait Florent de Rifflart). A l'arrière plan, l'église à double chœur, de volume et de dimensions équivalents. Le chœur visible est celui de Notre-Dame d'Ittre (Fauquez). A droite, en contrebas, on distingue le moulin et la brasserie*

(Sanderus, Chorographia Sacra Brabantiae, vers 1660, Paris, Bibliothèque Nationale).

« LEDICT CORPS MORT, DESIRANT LA TERRE PRESISEMENT PAR UNG TEL TAMPS CALME ET CHAULT »

Comme il est urgent de donner au corps une sépulture, Jeanne van den Eeckoute, veuve de Philippe, et son père le seigneur de Pumbeke ordonnent de le transporter au caveau du chœur Saint-Remi. Il est en effet grand temps d'inhumer *« ledit Corps mort, désirant la terre présisément par ung tel tamps calme et chault »*. Mais, tandis que l'on fait *« touttes préparations pertinentes »* et que la nouvelle se répand, le curé vient annoncer qu'il n'admettra pas que l'on dépose le corps *« audict lieu désieré par le trespassé »*. Et pendant ce temps encore, les gens de Fauquez arrachent les outils des mains des ouvriers commençant les travaux de maçonnerie. Les amis de Philippe de Rifflart, son beau-père et sa veuve accourent alors à l'église faisant ouvrir le trou par la force tandis que les deux clans s'invectivent copieusement devant la tombe à demi-creusée. Le tout, sous l'œil médusé de Notre-Dame d'Ittre.

Finalement, les Rifflart se plient provisoirement au prescrit de l'évêque de Namur et le corps reste au château. A ce moment, Fauquez craignant malgré tout un nouveau coup de force installe une garde de quatre ou cinq hommes armés, tant en l'église que dehors, de jour comme de nuit. Eux-mêmes, raconte le narrateur, sont *« aux ascoutes en leur brassinne »* (3).

Finalement, Marguerite de Fauquez se rend elle-même à Namur et en rapporte d'impératives instructions de l'évêque de mettre le défunt dans la chapelle de ses ancêtres avant sa venue sur place.

« COMMENT CE POVRE CORPS MORT ESTOIT TOURMENTE... »

Pendant que l'on ergote et que l'on s'épie, le corps n'est toujours pas enterré et la situation devient critique : *« Durant lesquelz envoys et Renvoys, le povre Corps commenchoit fort à se corrompre de sorte qu'il convenoit le mectre en terre à quel pris que ce fût »*. Tentant une nouvelle démarche, le seigneur de Pumbeke s'adresse au curé, insistant sur sa qualité de prêtre pour permettre la mise du corps en un lieu neutre, soit entre le chœur Saint-Remi et celui de Notre-Dame d'Ittre. Nouveau refus de Fauquez dont un des fils *« continue d'escrier que on suive l'ordonnance de l'evesque de le mectre hors l'église »*. Une dernière démarche pour obtenir une place plus bas dans la nef échoue également vu *« l'obstination desdicts de Facués »*. Vous ne vous montrez être gentilhommes de cœur leur crie-t-il et, mettant le pied à l'étrier, le beau-père du défunt va raconter les péripéties de cette affaire scandaleuse à ses amis de Clabecq.

Furieux de voir *« comment ce povre corps mort estoit tourmenté »* il déclare que si avant le soir le corps n'est pas inhumé, il le conduira pendant toute la nuit à Tongres-Saint-Martin (une autre seigneurie des Rifflart située au sud d'Ath) *« avecq le mytant des XXIV torches et chandeilles, blasons, illecq à Yttre aprestés pour l'enterrement »* (4). Le projet est accepté par tous et on décide d'agir de la sorte.

---

(3) Il s'agit de la *« Grande Maison »*, demeure appartenant aux Fauquez sur la place d'Ittre, au cœur du domaine des Rifflart. Située entre le château et l'église, elle est une pièce du jeu idéale sur l'échiquier des querelles.

(4) Bel exemple du cérémonial en usage pour l'enterrement d'un seigneur : 24 ou 12 torches et cierges entourés des blasons du seigneur.

ENFIN UNE SEPULTURE

Au retour du seigneur de Pumbeke se passe un nouveau coup de théâtre. Le curé prit-il en pitié le corps et la famille doublement affligée ou comprit-il que son devoir était de donner à tout prix une sépulture à cette dépouille mortelle ? Il déclare en tout cas accepter que l'on dépose le corps *« tout auprès »*, en un lieu joignant le trou, toujours ouvert, du caveau. Les Rifflart acceptent *« veu qu'il n'y ayt que demj-pied de distance »,* espérant bien vu la proximité du caveau proprement dit y déposer Philippe dès que possible.

LES ARGUMENTS HISTORIQUES ET MORAUX DU NARRATEUR

Le narrateur du récit, qui agit sur requête des Rifflart, étoffe maintenant ses conclusions de plusieurs considérations morales et historiques. Sa requête, datée du 13 juin 1605, qui fait l'objet de la présente pièce d'archives, est adressée au supérieur hiérarchique de l'évêque de Namur. Elle vise en fait à faire remettre la dépouille de Philippe de Rifflart au caveau du chœur, endroit précis choisi par lui *(« par lui esleu »)*.

Pourquoi, écrit-il, les seigneurs d'Ittre qui ont depuis longtemps dans le chœur Saint-Remi *« droix, haulteurs et prérogatives »* ne pourraient-ils pas y disposer d'une sépulture ? D'autre part, sinon en droit du moins en équité, pourquoi un gentilhomme dont les parents ont fait tant de donations et fondé nombre de chapelles et d'obits se verrait-il refuser l'accès dans un chœur qu'il aurait lui-même *« raccommodé en forme que se voidt »* sans aucune opposition à l'époque ?

Enfin, si le corps avait dû être inhumé sans que l'évêque de Namur n'ait eu à intervenir *(« sans que Sa Grâce Réveréndissime eu eust esté advertie et entremeslée »)*, il l'aurait certainement été en raison du sentiment de sympathie et de compassion exprimé par la plupart des habitants du village et aussi vu le soin apporté par le défunt à préparer sa dernière demeure.

Il n'y a donc aucune raison, rapporte le narrateur, pour que les Fauquez viennent maintenant *« voloir molester ledict Seigneur mort »*.

UN PROTET DE NON PREJUDICE

Avant d'achever son récit, le conseil des Rifflart nous raconte le dernier acte juridique de cet épisode macabre. Devant les parents et amis du trépassé (les seigneurs de Pumbeke, *« du surnom d'Yttre »*, de Clabecq et de Tournette), le fils du défunt, Florent de Riffart, qui n'est encore qu'un petit garçon et en présence de deux échevins d'Ittre, on rédigera un protêt de non préjudice. L'acte sera dressé sur place avant que l'on enterre le corps.

Les Rifflart y font constater que ce n'est que par absolue nécessité qu'ils acceptent l'inhumation à cet endroit. Ils n'entendent pas se soumettre à l'ordonnance de l'évêque et veulent poursuivre l'intention du défunt en le faisant transférer plus tard au caveau prévu initialement, le tout sans préjudice des dommages et intérêts qui seront réclamés pour *« opprobre, injure et deshonneur audict Corps dudict gentilhomme »*.

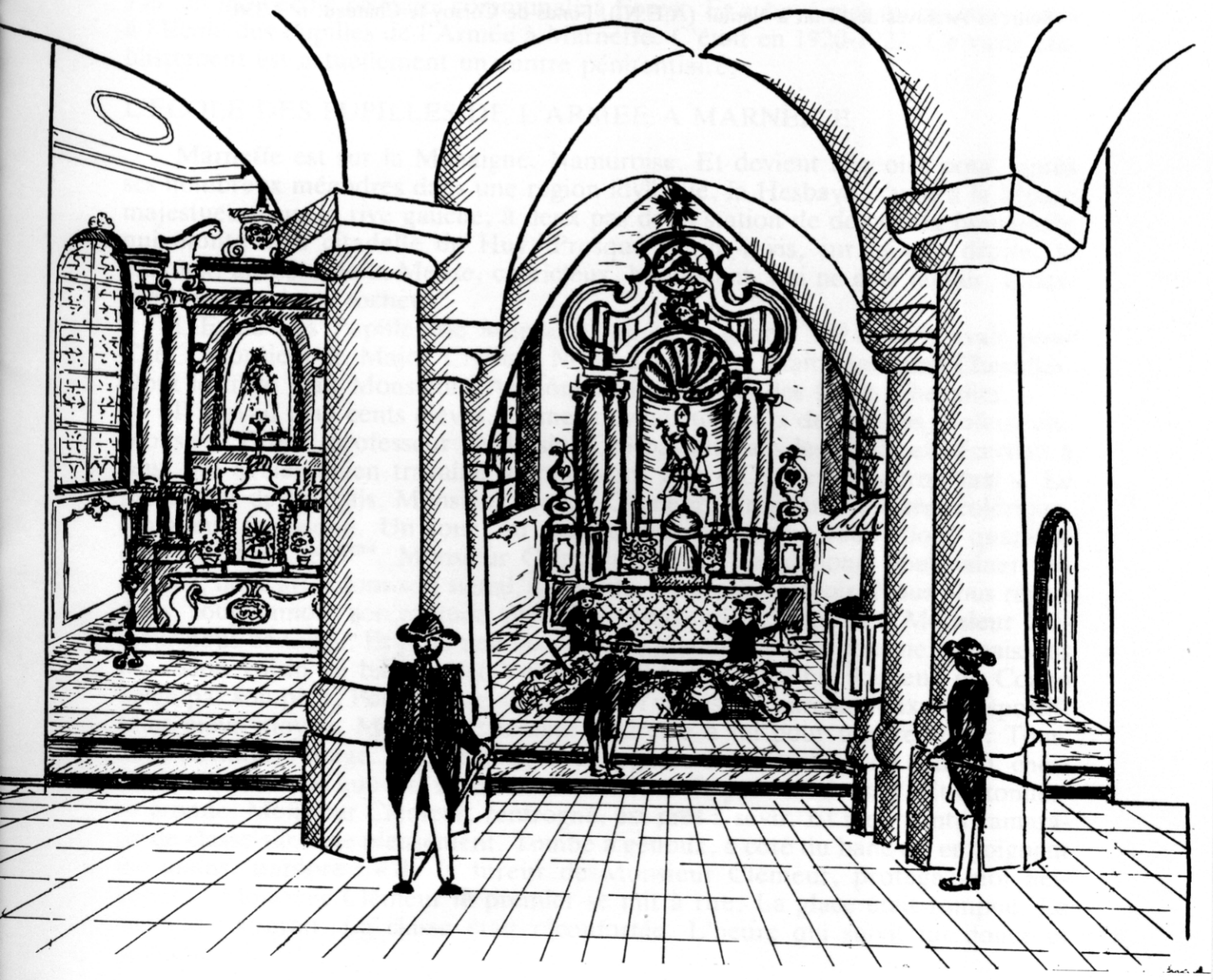
Fauquez déclare prendre connaissance du protêt et en référer à ses hommes de loi.

LE XVII[ème] SIECLE, SIECLE D'OR DES QUERELLES

L'avenir donna raison à Philippe de Rifflart. Ses descendants furent enterrés au chœur Saint-Remi sans opposition de Fauquez. La transaction passée en 1634 entre les deux seigneurs voisins (ce sera la deuxième des quatre transactions passées au XVII[ème] siècle) mentionnera explicitement que les chœurs sont divisés *« tant pour le reguard* (de ceux-ci), *tombes, sépultures que sièges ».*

Dans le chœur Saint-Remi, les ouvriers mettent la dernière main à la sépulture de Philippe de Rifflart. Déjà, on palabre ferme autour de l'endroit où le corps doit être déposé. Fauquez fera bientôt expulser les ouvriers. Les gardes armés sont déjà en place. Il y en a aussi à l'extérieur de l'église. Le tout dans un décor rutilant de deux superbes autels Renaissance.

(Dessin de Catherine Cayphas).



Florent de Rifflart restera marqué par cet événement qui ne sera pourtant pas le seul. Un an et demi plus tard après cette épopée, à la Toussaint 1606, le petit Florent sagement assis à côté de sa mère se fait expulser de son siège par la famille de Fauquez. On comprend pourquoi il élévera ses propres fils dans un esprit de vindicte qui les amènera à commettre *« touttes sortes d'attentats et de scandales dans laditte baronnie »*. Même âgé, Florent de Rifflart proférera *« d'atroces injures »* à son homologue de Fauquez.

Le XVII^{ème} siècle sera vraiment le siècle d'or des querelles. En 1649, quelques mois avant un épisode de cape et d'épée sur la Grand'Place d'Ittre au 15 août, deux fils Rifflart vont injurier leurs « cousins » de Fauquez devant leur château dans des termes que nous nous garderions bien de répéter ici.

Jean-Paul CAYPHAS

Source : Archives de l'Etat à Namur (A.E.N.), Fonds de Corroy-le-Château, n° 2.338.

DE BRIC ET DE BROC

Avec beaucoup de gentillesse, Monsieur et Madame Jean-Paul Cayphas, à notre gré, me reçoivent dans leur romantique demeure « La Brasserie » à Ittre. Quel enchantement rencontrer ce couple, et leurs enfants adorables.

Et comme j'ai le grand honneur de faire partie du comité de rédaction de notre petite revue « Entre Senne et Soignes », orchestrée par la grâce de ses commanditaires, j'ai le droit et le plaisir d'y faire paraître certains souvenirs.

Je ne suis pas universitaire, ni littéraire. Mais il me reste la mémoire fidèle. J'ai fait mon école primaire communale à Forest. Et achevé mes études moyennes à l'Ecole des Pupilles de l'Armée à Marneffe. C'était en 1920-1922. Ce vaste établissement est actuellement un centre pénitentiaire.

L'ECOLE DES PUPILLES DE L'ARMEE A MARNEFFE

Marneffe est sur la Mehaigne. Namuroise. Et devient liégeoise pour, après ses nombreux méandres dans une région idyllique, la Hesbaye, s'unir à la Meuse majestueuse sur la rive gauche, à deux pas de la station de départ du funiculaire qui monte à la citadelle de Huy. Presque en vis-à-vis, sur la rive droite, le Hoyoux, affluent de la Meuse, capricieux, bondissant, qui ne gèle jamais. Il descend du Condroz, rocheux.

L'Ecole des Pupilles de Marneffe, après la guerre 1914-1918, avait pour Chef : Monsieur le Major Crabbé. Notre Lieutenant était Monsieur Chevalier. Dont le frère était Monsieur l'Aumônier. Très stricts, les frères Chevalier.

Il y avait cinq cents élèves. Je me souviens toujours de certains professeurs. Monsieur Broos, professeur de dessin. Qui passait dans les bancs et décernait à ceux qui avaient bien travaillé leurs dessins un : « Ce n'est pas trop mal ». Le professeur de français, Monsieur Marcel Clémeur. Un poète. Violent, colérique, d'humeur fantasque. Un jour, au changement de cours, nous étions quarante dans la classe de 5ème, Monsieur Clémeur entre. Tous debout, pour saluer son arrivée, nous attendons son signal, qui tarde, pour nous asseoir. Nous nous regardons, soupçonnons son attitude agressive. Assis, crispé, soucieux, Monsieur Clémeur nous dévisage. Et pose une question de grammaire que nous ne connaissons pas. Mon voisin de banc, c'est Yves Edouard. Un mulâtre. Ramené du Congo belge par son père. Pour y faire ses études. Yves est un garçon doux, très sportif. Mais élève moyen. Monsieur Clémeur s'adresse à lui pour une réponse. Tous, nous devinons l'orage. Embarrassé, Yves regarde de tous côtés, au plafond, cherche de l'assistance que pas un de nous ne sait ni ne peut lui donner. Et le tonnerre gronde. Monsieur Clémeur, renfrogné, est prêt à sévir. Et mon gentil camarade de classe s'incline pieusement. Tombe à genoux, à côté du banc et, en joignant les mains, implore : « de la fureur de Monsieur Clémeur, protégez-moi Seigneur ». Monsieur Clémeur le premier se mit à rire. La glace était rompue. Le chaland passerait. La classe était réconfortée. L'heure qui suivit fut douce et agréable.



L'auteur, Georges Gilmant, en uniforme de l'Ecole des Pupilles de l'Armée à Marneffe en 1921.

NOTRE MAGASIN « LE LYNX » ET LE COSSON DU SART

Et à Forest, dans le magasin de mes parents, la vie continuait.

C'est dans « Entre Senne et Soignes », n° XXIX-1978, qu'a paru une photographie de la façade du magasin. En 1914. J'avais sept ans. Ma sœur, douze.

L'enseigne : Le Lynx. Compagnie coloniale et vinicole. On y vendait de tout : épicerie, fruits, légumes, primeurs, quincaillerie, vins et spiritueux, papeterie, beurre, œufs, fromages. Une grande cuve débitait du pétrole, pour s'éclairer et se chauffer. Tout en vrac. Avec des balances à plateaux. Journellement, par moto side-car, la margarine Era, aux fruits d'Orient, nous était livrée. Affichée, 1 F le demi-kilo. Un grand chaudron galvanisé avec couvercle pour 6 F 50. Une bouteille de vin blanc pour 1 F. Un litre de vinaigre l'Etoile pour 30 centimes.

Une brosse de rue en crin de noix de coco, avec manche, 90 centimes. Joseph Montoisy, le Cosson du Sart à Ittre, approvisionnait, deux fois par semaine au moins, le magasin avec du beurre et des œufs revendus 9 centimes pièce. Les nouvelles pommes de terre à 28 centimes le kilo. Avant 1914, avec Bibi son cheval et sa charrette, mon père, le détaillant qu'il était, tous les jours, se rendait aux marchés matinaux de Sainte-Catherine et Saint-Géry, au cœur de Bruxelles.

Mes parents vendaient pour cent francs par jour. Le bonheur était dans la maison. Un bon ouvrier gagnait 5 F pour une journée de 10 à 12 heures de travail.

Mais le 4 août 1914, c'était la guerre. Gaston Gilmant, mon père, quittait, mobilisé, sa femme, ses deux enfants, sa maison et son magasin.

En janvier dernier, une gazette très répandue chez nous racontait une bien belle histoire. C'est connu. Le journaliste bon teint est quelque fois un peu sorcier. C'est bien sûr le cas de Joseph Delmelle. Journaliste. Littérateur. Conteur. Et certainement d'autres fonctions qui me sont méconnues. Le journaliste livre connaissance de toutes les nouvelles. Les cherche. Les trouve. Parfois les imagine. C'est son métier. Pour notre plus grand plaisir, notre étonnement, notre érudition, parfois notre émerveillement.

Monsieur Joseph Delmelle lit donc la joliette Revue « Entre Senne et Soignes ». Attendue et agréablement feuilletée.

Gaston Gilmant devant son magasin « Le Lynx, Compagnie coloniale et vinicole » à Forest en 1914.



C'est une référence. Que les dirigeants, les rédacteurs, les lecteurs, s'en retrouvent grandement honorés.

Ainsi dans le journal du 24 janvier 1987, Joseph Delmelle relate une historiette parue dans le n° XXXVIII-1981 - 13ème année de « Entre Senne et Soignes ». Il s'agit du portrait de mon père. Dans un article illustré, fort agréablement ordonné, Joseph Delmelle prénomme mon Père, le Grenadier natif de Saint-Ghislain, grossiste en confiserie, prisonnier de guerre 1914-1918 en Allemagne, demeurant à Braine-le-Comte : ARTHUR. Et bien vous avez raison, Cher Monsieur. Mon regretté Père s'appelait : Marius, Arthur, Gaston Gilmant. Gaston était le prénom communément usité. Seul prénom d'ailleurs sous lequel il était connu. Qu'il soit né le 21 juillet 1880 à Saint-Ghislain ou à Jemappes ne change pas grand-chose. L'une et l'autre sont dans le Borinage. Le 21 juillet 1880, la Belgique avait cinquante ans.

MON PERE, PREMIER SERGENT AU PREMIER GRENADIERS

Le Conseil de Révision avait incorporé mon père aux Grenadiers. Sur la photo de 1900 en page 15, il pose en grande tenue. Debout, en complète relaxation. Premier sergent au Premier Grenadiers à Bruxelles. Au tirage au sort à Saint-Ghislain, il avait tiré le n° 287, en 1899. Il serait militaire. Sauf votre respect aux Grenadiers où il fallait pour être enrôlé être grand, fort, lourd et bête. Grand, il l'était mon père : 1 m 85. Pour la dernière épithète, il était fils d'ouvrier, mon grand-père paternel était en effet menuisier à la Verrerie de Saint-Ghislain. Mon père avait trois sœurs et deux frères. Six enfants chez Jean-Baptiste Gilmant, mon grand-père. Mon père, l'aîné des garçons, était sorti premier de l'Ecole Moyenne de Saint-Ghislain en 1895. Je garde dans un bureau, jalousement, ce Premier Prix : un petit Larousse. Sur la photo, le grenadier, à Mons. Il a 20 ans. Les Grenadiers, le Régiment d'Elite, le Régiment de Sa Majesté le Roi des Belges, Léopold II.

Le Premier Guides à Bruxelles était le Régiment de cavalerie d'Elite de Sa Majesté la Reine des Belges, Marie-Henriette.

Les Officiers du Premier Guides étaient généralement issus de la noblesse. Les Grenadiers, à pied, les Guides, à cheval, c'était, il faut en convenir, lors des parades militaires beau à voir. En grande tenue. Ici, le Grenadier est en uniforme de gala. Tunique aux boutons dorés. Gants blancs. Epaulettees frangées de rouge. Galons d'argent sur les avants-bras de la tunique. Boucle de ceinturon et col de veste, ornée de la Grenade. Au ceinturon, le sabre des sous-officiers et la sabretache. La mentonnière bien ajustée. La moustache cosmétiquée. Et le colback. A longs poils noirs, accolé du pompon bleu marine, couleur de l'habillement. Prestance. L'autre photo, à la page 16, c'est dans la cour de l'Ecole Régimentaire du Premier Grenadiers à Nivelles, en 1900. Les sous-offs attendent leur tour pour passer par les mains du barbier. Sur la chaise, le bonnet rond à la main, le visage savonné, mon Père. Certains ont enfilé leurs guêtrons. La circonscription enrôlait les miliciens pour quatre ans. Je l'ai conté plus avant. Le 4 août 1914, c'était la guerre.

LE 4 AOUT 1914, LA GUERRE

Fin juillet, mon père posait devant son magasin. Et dès le 4 août 1914, avec le Premier Grenadiers, de Bruxelles, il monte au fort de Broechem, dans la ceinture fortifiée de la ville d'Anvers. Bientôt, c'est la Retraite, vers la Côte belge.



« ... mon père », Gaston Gilmant, en grande tenue de 1er sergent au Premier Grenadiers à Bruxelles en 1900.

A Knokke, fin août déjà, il est fait prisonnier avec des camarades de régiment. Certains, fuyant vers le Nord, seront internés en Hollande la guerre durant.

Avec des vêtements civils reçus chez des connaissances, des borains concierges au dépôt du tram à Knokke, à deux, ils s'évadent. Son camarade fugitif est



Dans la cour de l'Ecole régimentaire du Premier Grenadiers à Nivelles en 1900, le barbier et les sous-officiers. Gaston Gilmant est... celui que l'on savonne.

bruxellois. Patron de Café-brasserie, à la Demi-Lune, rue Rempart des Moines à Bruxelles-Centre. Sans demander son reste, Alphonse - c'est son nom - se réinstalle au comptoir de son établissement et laisse passer la guerre, sans être inquiété.

Mon père, en cachette, est revenu à la maison. Il s'y cache jusqu'au printemps 1915. Seuls Joseph Montoisy de Ittre et Monsieur le Commissaire Compagnie de Forest, autre camarade de régiment de mon père, connaissent notre secret. L'armée d'occupation, les Allemands, par affiches menacent de fusillade les familles qui hébergent un ancien militaire. C'est la panique à la maison. Le magasin est fermé. Et mon père se livre sur les conseils de Monsieur le Commissaire.

Le rassemblement de ces hommes se fait dans la Cour de l'Ecole Royale Militaire, au Cinquantenaire. Avertis, maman et moi lui rendons visite. Le sort en est jeté. Ils partent. Pour leur captivité en Allemagne. Mon père est revenu du camp de Soltau le 12 février 1919.

Joseph Montoisy est resté en Belgique, chez lui, au Sart. Il nous rend parfois visite et nous aide pour manger et pour vivre. Une période, mon père avait été travailler hors du camp, dans une ferme. Il nous écrivait qu'il y avait rencontré Joseph Montoisy et fait, avec lui, une partie de balle... De la même manière, nous lui avons fait comprendre que nous étions heureux qu'il ait pu dérober un œuf.

L'ENFANT DE GIBERNE ET SES DEUX FILS MEDECINS : GASTON ET DARIUS LAGACHE

Et c'est après la guerre 1914-1918 que se renouèrent les liens familiaux. Les Cousins de mon père, les filles et garçons de Aimé-Jean-Baptiste Lagache, habitaient tous Bruxelles. Vous savez, le Père Lagache, Aimé-Jean-Baptiste, l'Enfant de GIBERNE. Qui avait épousé Pauline Gilmant. La sœur de mon grand-père. Une tante de mon père.

Un de leurs fils, Darius, marié, avait exercé son métier de médecin à Manage. Ensuite, il était venu se fixer à Bruxelles.

Le Cousin germain de mon père, Darius, à la déclaration de guerre 1914-1918, s'était engagé, volontaire. Attaché dans le Service médical de Belgique, il avait soigné à l'Hôpital militaire de La Panne, avec le Docteur-Professeur Depage et Sa Majesté la Reine Elisabeth comme infirmière, des malades et des blessés de guerre.

Avant de continuer, il me plairait de vous conter comment et pourquoi Darius Lagache était devenu Docteur. Universitaire, Cousin Darius, me disait mon père, fréquentait les cours de médecine vétérinaire à l'Université de Bruxelles. A la mort de son jeune frère, Gaston, le 2 décembre 1903, au Château Lagache à Ath où il était né en 1877, lors de son enterrement, le Recteur de l'Université de Bruxelles, qui était présent, s'adressa au Père, Aimé-Jean-Baptiste Lagache. L'Enfant de Giberne, très lucide, écouta le Recteur. Gaston, lui dit-il, tellement doué, fut un des plus jeunes médecins de Belgique. Il conseilla alors au Père Lagache de faire poursuivre les études de médecine par Darius qui voulait guérir les bêtes.

Cette précieuse sentence fut bien entendue. Comprise. Suivie. Et Darius Lagache devint Médecin.

Le jeune Docteur Gaston Lagache, me racontait mon père, était souffrant. Alité. N'écoutant que son devoir de médecin, appelé au chevet d'une future jeune maman, il accoucha avec bonheur l'heureuse épousée. En rentrant chez lui, il se recoucha, en rechute, et confia à sa Maman, la tante de mon père, qu'il ne vivrait plus longtemps. Il décéda peu après.

Le Docteur Darius Lagache, installé à Bruxelles, était notre médecin. Lors de ses visites, assez rares il est vrai, chez nous jamais il ne demanda un franc à mes parents.

Ma Mère et moi lui rendions parfois visite, dans son cabinet, avenue Louise. Avant, il avait pratiqué à Manage. Et c'était lui qui m'avait mis au monde à La Louvière, en 1907, où nous habitions à cette époque. Mon père travaillait chez Nicaise et Delcuve « Au camp de Chalons », vaste atelier métallurgique derrière l'Institut Saint-Joseph.

Après Manage et La Louvière, Bruxelles.

LA DUCHESSE DE VENDOME ET LE CLAIRON DE L'ENFANT DE GIBERNE

Pendant la guerre 1914-1918, le Docteur Darius Lagache avait également soigné dans un Hôpital militaire, à Cannes, des soldats belges. Volontairement toujours, il avait quitté la France pour soigner des lépreux en Roumanie. Après ses expatriations, de retour à Bruxelles, nous le revîmes chez lui. En attendant, dans sa salle d'attente, ma mère au courant s'évertuait à me faire admirer les tapisseries de haute lice qui garnissaient les murs. D'authentiques Gobelins. Dans le bas,

au revers de ces tapis des teinturiers de Reims, une carte de visite épinglée. « A notre Cher Docteur », signé : la Duchesse de Vendôme. La Duchesse de Vendôme était la Sœur de Sa Majesté le Roi des Belges. Albert Premier. Le Roi Chevalier.

Au rez-de-chaussée de l'immeuble romantique du Docteur Darius Lagache, dans une petite pièce dans un coin, il y avait un piano en marqueterie. Sur ce piano, un clairon en cuivre rouge, étincelant. Le clairon de mon Père, nous confiait le Docteur. Avec une touchante simplicité, il ajoutait : le Père Lagache, l'Enfant de Giberne, se servait de l'instrument lorsqu'il allait à la rencontre des souffreteux, avec son carrosse, ses chevaux et sa tenue d'officier sur les places



Aimé-Jean-Baptiste Lagache, l'Enfant de Giberne, qui arrachait les dents avec la pointe de son sabre, grand-oncle de l'auteur.

(Document aimablement prêté par M. Daniel Massart - Collection de M. Henri Michot).

publiques. Je l'ai déjà raconté en 1981. Dans le n° XL de la présente Revue. L'Enfant de Giberne et Pauline Gilmant ont eu trois fils et deux filles. La même génération que mes parents qui se fréquentait assidûment. C'était des personnes admirables, sublimes. Dont le charmant souvenir est inoubliable.

UNE CAUSERIE « MEDECINE ET CHARLATANERIE » A BRAINE-LE-COMTE

Il y a quelques années, des élèves de l'Ecole Normale de Braine-le-Comte avaient pour leur travail de fin d'année scolaire 1983-1984, à rédiger une étude sur la médecine au XIX^{ème} siècle.

Deux demoiselles sont venues me trouver. Mademoiselle Françoise M. et Mademoiselle Marie-Ange W. A l'effet de faire une causerie sur le sujet : médecine et charlatanerie à cette époque. Le 10 mai 1984, je me trouvais donc dans une salle d'étude à l'Ecole Normale devant un auditoire mixte de futurs enseignants, accompagnés d'une Régente, titulaire de classe. En suite de notre débat, qui a duré près de deux heures, après d'amitieuses marques de remerciements de la part des filles et des garçons et de Madame la Régente de Classe, par de longs et spacieux couloirs, mes deux cicerones, Françoise et Marie-Ange, m'ont reconduit sur le seuil de l'entrée principale de l'Ecole Normale. Dans un geste de bien douce et délicate attention, ces demoiselles m'ont remis une Etude. Ouvrage minutieux, fouillé, 120 feuilles, dactylographié, illustré, soigneusement relié. Y était reproduit, un de mes articles de la Revue Entre Senne et Soignes sur « L'Enfant de Giberne ». C'est avec la meilleure grâce que j'ai dédicacé les Etudes qu'elles gardaient pour elles. Où conduit la... notoriété.

* * *
*

Je viens de vous raconter, de bric et de broc, quelques anecdotes. Certaines, du siècle dernier. D'autres, vieilles d'un demi-siècle. L'Ecole Normale, c'était en 1984.

Soyez indulgents. Vous avez eu la patience de lire la présente Revue et ce qu'elle contient. C'est bien.

Avant de vous quitter, encore quelques lignes. Mon bon camarade, le protégé de Monsieur Clémeur à Marneffe, le mulâtre, Yves Edouard dont je vous ai parlé, était un sportif de grande qualité. En 1925, il fut champion de Belgique Juniors, au fleuret.

Il y avait aussi, à la même époque, Monsieur Victor Boin, un belge, Champion Olympique d'Escrime. Président de la Fédération Internationale des Journalistes Sportifs. C'est Victor Boin qui écrivait dans « Englebert Magazine » :

Notes et Réflexions en juillet 1925, « Si vous n'aimez pas ça, n'en dégoûtez pas les autres ».

Aussi acceptez s'il vous plaît, ma confession.

Dans notre XX^{ème} siècle qui se tasse, envers et contre tout il faut faire preuve de Civisme et de Patriotisme.

Et bien sachez que, sans volontariat, notre génération familiale, filiale, avons accompli VINGT années d'obligations militaires.

Mon Père, mon fils et moi.

Dont DIX années en Allemagne.

Dixi

Georges GILMANT

Monsieur et Madame Marcel DUJACQUIER, Virginal.
Monsieur et Madame Lucien FARNIR, Ittre.
Monsieur Yvon FOUCART, Ittre.
Madame Isabelle GAILLY, Charleroi.
Monsieur Lucien GERVY, Loupoigne.
Monsieur Victor GHYSELS, Ronquières.
Monsieur et Madame Jean-Marie GILLIS, Wezembeek-Oppem.
Monsieur Emile GILOT, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac.
Monsieur et Madame Gaston GODEAU, Haut-Ittre.
Mademoiselle Madeleine GODEAU, Couillet.
Monsieur Roger GODEAU, Braine-le-Château.
Monsieur et Madame Antoine GOETHALS, Virginal.
Monsieur et Madame Jean GREGOIRE, Ittre.
Madame Fernande GUILMOT, Tubize.
Madame Marcel GUILMOT, Henripont.
Monsieur et Madame Joseph HAMELLE, Ittre.
Monsieur et Madame Francis HANAPPE, Ittre.
Monsieur Raymond HORBACH, Nivelles.
Monsieur Francis HUART, Hennuyères.
Monsieur Roger HUNIN, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert.
Madame Marie-Louise HUSSIN, Ittre.
Madame Aimé LACROIX, Tubize.
Monsieur Daniel LACROIX, Virginal.
Madame Paul LAMBEAU, Ittre.
Monsieur Robert LAPEIRRE, Braine-le-Comte.
Madame Laure LEBRUN, Virginal.
Mademoiselle Marie-Louise LEBRUN, Virginal.
Madame Michel LEBRUN, Virginal.
Madame Carmen LEHERTE, Virginal.
Monsieur et Madame Raoul LEKIME, Ittre.
Monsieur et Madame Constant LOICQ, Virginal.
Madame Marie LONNOY, Lillois.
Monsieur et Madame Alfonso MARCHESINI-GRANDI, Bruxelles.
Monsieur et Madame André MEURANT, Ittre.
Monsieur et Madame Gaston NEUKERMANS, Ecaussinnes.
Monsieur et Madame NEVE de MEVERGNIES, Ronquières.
Monsieur et Madame Jean PELLETIER, Ecaussinnes.
Monsieur Jean PERAUX, Braine-l'Alleud.
Le Président Emérite à la Cour d'Appel et Madame Albert PIERART, Bruxelles.
Madame Robert PIERART, Ittre.
Monsieur et Madame Joseph PLASMAN, Haut-Ittre.
Monsieur et Madame Norbert POULAINT, Ittre.
Madame Isabelle SERVAYE, Wauthier-Braine.
Monsieur et Madame François SIVINE, Ittre.
Monsieur Eric SUPPES, Bruxelles.
Les SŒURS DES SACRES-CŒURS, Virginal.
Le Comte SNOY et d'OPPUERS, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac.
Monsieur Robert TOURNEUR, Hautrage.
Monsieur Jean-Marie VAAST, Clabecq.
Madame Gilta VALLOIS, Ittre.
Monsieur Jean VANBENEDEN, Nivelles.
Monsieur et Madame VANDERHEYDEN, Lembecq.
Madame Marthe VANDERPLANCK, Ittre..
Monsieur Marcel VANDOREN, La Roche-en-Ardenne.
Monsieur Philippe VOGELEER, Nivelles.
Monsieur et Madame Maurice WARGE, Rixensart.
Monsieur et Madame Grégoire WARGNY, Waterloo.
Madame Renita WAROUX, Braine-le-Château.
Monsieur et Madame Georges WILMET, Clabecq.